

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016

PRESENTS : Mme BOISSIER Gisèle ; M. GOUYARD Gilles ; M. FRANCES Christian ; Mme TIXIER Monique ; M. HUGUET Bruno ; M. COMBE Jean-Pierre ; Mme GOMES Sandra ; M. PEINY Alain ; Mme THIVAT-CLUZEL Emilie ; M. MALOT Hervé.

ABSENTE EXCUSEE : Mme COULANJON Elisabeth qui a donné procuration à Mme TIXIER Monique.

Madame Monique TIXIER a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Madame le Maire relit brièvement le compte-rendu de la dernière réunion du 23 juin 2016 et demande si des membres du Conseil municipal ont des observations. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la précédente séance de Conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA FUTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans la procédure de fusion de la Communauté de Communes Nord Limagne (CCNL) avec les Communautés de Communes des Côteaux de Randan et Limagne Bords d'Allier, il y a lieu de fixer le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la nouvelle communauté de communes dénommée « Plaine Limagne ».

Chaque conseil municipal des 25 communes composant la future communauté de communes doit délibérer soit en choisissant la répartition de droit commun (38 délégués au total), soit en choisissant un accord local qui peut aller jusqu'à 47 délégués soit 25% de plus.

Madame le Maire précise qu'à l'issue de la fusion, la Commune de Montpensier fera partie d'une communauté de communes de 20.462 habitants contre une population de 9.400 habitants pour la CCNL. Cependant, quel que soit le nombre de sièges choisi, la Commune de Montpensier sera obligatoirement représentée que par un seul délégué titulaire (le maire) et un délégué suppléant (le premier adjoint).

Après avoir étudié 7 accords locaux avec 47 sièges chacun mais avec une répartition différente entre les Communes, le comité de pilotage de fusion Plaine Limagne a proposé aux 25 Communes de se prononcer soit pour la répartition de droit commun, soit pour l'accord local n°7.

	Population légale au 1 ^{er} janvier 2016	Droit commun		Accord local	
		Nombre de sièges	Ecart	Nombre de sièges	Ecart
Maringues	2891	5	0.931%	6	0.904%
Aigueperse	2666	5	1.010%	6	0.980%
Randan	1581	3	1.022%	4	1.101%
Effiat	1106	2	0.974%	3	1.181%
Saint Sylvestre Pragoulin	1085	2	0.993%	2	0.803%
Luzillat	1045	2	1.031%	2	0.833%
Aubiat	937	1	0.575%	2	0.929%
Saint Priest Bramfant	900	1	0.598%	2	0.967%
Thuret	876	1	0.615%	2	0.994%
Artonne	845	1	0.637%	2	1.030%
Limons	702	1	0.767%	2	1.240%
Villeneuve les Cerfs	534	1	1.008%	1	0.815%
Saint Clément de Régnat	529	1	1.018%	1	0.823%
Saint André le Coq	528	1	1.020%	1	0.825%
Saint Genès du Retz	497	1	1.083%	1	0.876%
Mons	489	1	1.101%	1	0.890%
Chaptuzat	487	1	1.106%	1	0.894%
Vensat	465	1	1.158%	1	0.936%
Montpensier	442	1	1.218%	1	0.985%
Bussièrès et Pruns	432	1	1.246%	1	1.008%
Saint Agoulin	330	1	1.632%	1	1.319%
Sardon	317	1	1.699%	1	1.373%
Bas et Lezat	291	1	1.850%	1	1.496%
Beaumont les Randan	272	1	1.980%	1	1.601%
Saint Denis Combarnazat	215	1	2.505%	1	2.025%
TOTAL	20462	38	11.79%	47	10.40%

Madame le maire explique que pour qu'un accord local soit adopté, il faut qu'il soit choisi par au moins la moitié des 25 communes représentant plus des deux-tiers de la population (soit 13.642 habitants) ou par au moins les deux-tiers des 25 communes représentant plus de la moitié de la population (soit 10.232 habitants).

Madame le Maire propose de choisir le nombre de sièges et leur répartition qui est édicté dans le droit commun car le nombre de délégués étant inférieur (38 au lieu de 47 pour l'accord local), avec un seul délégué la Commune de Montpensier sera mieux représentée. Par ailleurs, lors des réunions du Conseil communautaire, il semble plus facile de discuter et de réfléchir afin de délibérer avec 38 délégués qu'avec un nombre supérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide de choisir le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de Plaine Limagne qui sont prévus dans le droit commun.

TRAVAUX RUE DU PRE D'AMOUR

1 – Avancement des travaux :

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'entreprise EIFFAGE a terminé les travaux de renforcement du réseau électrique basse tension en vue de l'alimentation de la menuiserie Patrick MATHIVAT située rue de la Dantonne.

Concernant l'enfouissement du réseau d'éclairage public, tous les terrassements sont achevés, les fourreaux et les chambres sont posés. Il reste à effectuer l'enfouissement des réseaux de télécommunication qui sont prévus en principe pour janvier 2017.

2 – Convention avec le SIEG :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 23 juin 2016 le Conseil municipal avait délibéré au sujet du mode de financement des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication. Dans la mesure où des avenants ont été signés à la convention tripartite SIEG/Conseil Départemental/société ORANGE, il y a lieu de délibérer à nouveau. En effet, l'ancienne convention prévoyait une subvention du Département pour les travaux de génie civil qui sont à la charge de la Commune à hauteur de 30% du coût toutes taxes comprises alors que la nouvelle convention prévoit que ces travaux soient inscrits en priorité 1 du FIC (Fonds d'Intervention Communal) au taux de 30% du coût hors taxes des travaux avec un coefficient de solidarité de 0,98.

Madame le Maire souligne que cette modification du mode de financement est moins avantageuse pour la Commune. Celle-ci aura à sa charge un montant supplémentaire d'environ 489,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le mode de financement suivant des travaux de génie civil pour l'enfouissement des réseaux ORANGE :

Montant des travaux à verser par la Commune au SIEG :	8.880,00 € T.T.C.
Subvention du Conseil Départemental : (7.400,00 € H.T. X 30% X 0,98).....	2.175,60 €
Coût restant à la charge de la Commune :	6.704,40 € T.T.C.

3 – Demande de subvention au Conseil départemental :

Madame le Maire explique à l'assemblée que compte tenu de la nouvelle convention tripartite SIEG/Conseil Départemental/société ORANGE, il y a lieu d'inscrire les travaux de génie civil concernant la dissimulation des réseaux de télécommunication situés près du poste de transformation électrique du Pré d'Amour en priorité 1 du programme de subventions FIC du Département. Un dossier de demande de subvention doit être déposé au Conseil départemental avant le 31 décembre 2016 accompagné d'une délibération du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide de demander une subvention au Conseil Départemental pour les travaux de génie civil d'enfouissement du réseau ORANGE situé près du poste de transformation électrique Pré d'Amour en les inscrivant comme priorité 1 du FIC 2017, et approuve le plan de financement suivant

Montant total de l'opération :	7.400,00 € H.T.
FIC (30% avec coefficient de solidarité de 0,98).....	2.175,60 €
Montant restant à la charge de la Commune :	5.224,40 € H.T. soit 6.704,40 € T.T.C.

4 – Coût des travaux rue du Pré d'Amour :

Madame le Maire présente un récapitulatif du coût des travaux prévus rue du Pré d'Amour et précise qu'il s'agit de coûts estimatifs.

- Alimentation électrique de la menuiserie MATHIVAT :

Le SIEG prend en charge les travaux de renforcement et d'enfouissement de la ligne électrique basse tension en vue d'alimenter l'atelier de menuiserie de M. Patrick MATHIVAT.

- Enfouissement du réseau télécom :

Le SIEG prend à sa charge les tranchées pour un coût de 9.372,16 € T.T.C.

ORANGE prend en charge les câblages pour un coût de 8.079,60 € TTC

La Commune prend à sa charge le coût du génie civil qui est réalisé par le SIEG (étude, fourniture et pose du matériel de génie civil) mais compte tenu de la subvention du Conseil Départemental au titre du FIC 2017, le coût restant à la charge de la Commune sera de 6.704,40 € T.T.C.

- Travaux d'éclairage public :

Les travaux ont un coût de 15.000,00 € H.T. et le SIEG prend à sa charge la moitié du coût H.T. + toute la TVA soit 10.500,00 €. Le coût à la charge de la Commune est donc de 7.501,08 € net.

Au final, les travaux effectués rue du Pré d'Amour auront un coût estimatif total pour la Commune d'environ 14.205,00 €.

TRAVAUX DE VOIRIE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été question en réunion de Conseil municipal de faire procéder à un aménagement de la rue du Fugeat similaire à celui de la rue des Prieux. Il s'agit d'une part, d'aménager les accotements avec pose de bordures de trottoirs, reprise des caniveaux et revêtement en gravillons rose, et d'autre part, de refaire la chaussée en enduit bi-couche.

Elle présente un devis de l'entreprise IRRMANN-PAPON de Chaptuzat d'un montant de 21.305,23 € H.T.

Madame le Maire précise que ces travaux sont éligibles à la subvention FIC du Conseil départemental qui seraient inscrits en priorité 2 du fait que les travaux concernant les réseaux de télécommunication rue du Pré d'Amour ont été inscrits en priorité 1. Concernant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) allouée par l'Etat, on ne sait pas encore si les travaux de voirie sont éligibles pour le programme 2017, la commission qui en a la charge devant se réunir le 4 octobre. Si les travaux de voirie sont effectivement éligibles à la DETR, une délibération sera prise lors de la prochaine séance de Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide de faire procéder à des travaux de voirie rue du Fugeat pour un coût estimatif de 21.305,00 € H.T., sollicite une subvention au Conseil départemental en priorité 2 du FIC 2017 et approuve le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération :21.305,00 € H.T.
FIC (30% avec coefficient de solidarité de 0,98)..... 6.263,67 €
Montant restant à la charge de la Commune :15.041,33 € H.T.

REHABILITATION DU PREAU EN SALLE DE CLASSE

1 – Bilan de l'opération :

Madame le Maire informe l'assemblée que la réception des travaux de réhabilitation de l'ancien préau en salle de classe a été effectuée le 12 juillet 2016, ceci après 45 réunions de chantier. Monsieur Benjamin STRUB, architecte et maître d'œuvre de l'opération a parfaitement coordonné ces travaux.

Madame le Maire souligne que la commission d'appel d'offres a su choisir de bonnes entreprises et elle rappelle l'intérêt de signer des marchés pour les offres les « mieux-disantes » et pas forcément pour les offres les « moins-disantes ».

Au vu des réactions des familles dont les enfants sont scolarisés à l'école de Montpensier, ce projet a été une réussite. Maintenant les enfants de l'école travaillent dans de très bonnes conditions puisque chacune des deux classes, la classe des petits (maternelle et cours préparatoire) et la classe des grands, disposent de vastes locaux.

Madame le Maire présente un récapitulatif du coût de l'opération.

A ce jour 93,91% des factures relatives aux travaux et études ont été reçues.

	Coût H.T.	Subventions attendues			Coût H.T. restant à la charge de la Commune
		Conseil dptal	Ministère Intérieur	DETR	
Etudes	23.410,00 €				
Frais appel d'offres	1.216,88 €				
Travaux	152.491,30 €				
Equipements supplémentaires (mobilier, rideaux...)	11.246,25 €				
TOTAL	188.364,43 €	62.763,00 €	15.000,00 €	49.680,00 €	60.921,43 €

Autrement dit, l'opération est subventionnée à 68%.

Madame le Maire poursuit en informant l'assemblée qu'elle a sollicité Madame la Préfète du Puy-de-Dôme pour fixer la date de l'inauguration et sa réponse est en attente. L'inauguration sera l'occasion de remercier les financeurs, soit l'Etat et le Département.

2 – Plainte du voisinage :

Madame le Maire expose à l'assemblée que Monsieur et Madame Stéphane COTO GARCIA qui habitent 12, rue de la Mairie, derrière la nouvelle salle de classe, se sont plaints de bruit très important de la VMC. De ce fait, l'entreprise GPF qui a effectué l'installation a procédé à un contrôle qui met en évidence un son au-dessus des normes autorisées.

Madame le Maire souligne qu'en aucun cas ce problème de bruit n'est de la responsabilité de la Commune, maître d'ouvrage, mais de la seule responsabilité du bureau d'étude et de l'entreprise qui ont réalisé les travaux et qui doivent fournir des installations aux normes.

Le bureau d'étude et l'entreprise GPF étudient la question et vont remédier au problème.

3 – Rideaux :

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans le marché initial concernant les travaux de réhabilitation du préau en salle de classe, les rideaux n'avaient pas été prévus. Dans la mesure où deux murs de la salle de classe sont entièrement constitués de baies vitrées, il s'avère indispensable d'installer des rideaux pour se parer du soleil, pour maintenir la chaleur intérieure par temps froid et pour permettre des vidéoprojections. Elle précise que l'autre bâtiment scolaire est également équipé de rideaux occultants.

Des devis ont été demandés (stores ou rideaux coulissants) à l'entreprise DAGUILLON et à l'entreprise DOMPOSE.

Pour le moment, seule DOMPOSE a fait une proposition à 4.000,00 € H.T.

ORGANIGRAMME DES CLES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'à l'heure actuelle il existe un très grand nombre de clés des bâtiments communaux (mairie, école, salle polyvalente, anciennes casernes, et hangar) et la répartition entre les personnes (élus et agents communaux) est complexe. Elle propose en conséquence, de changer les clés avec un organigramme simplifié.

Madame le Maire a sollicité l'entreprise DAGUILLON qui a assuré la fourniture et la pose des menuiseries extérieures de la nouvelle salle de classe afin que soit établi un devis pour un nouvel organigramme des clés de haute sécurité très complet et évolutif.

Ce devis s'élève à la somme de 1.704,00 € H.T. pour 23 barillets.

Le Conseil municipal unanime, donne son accord pour ce devis.

AVENANT AU BAIL DU LOGEMENT COMMUNAL

Madame le Maire expose à l'assemblée que la Commune a dû prendre en charge une facture importante pour la réparation de la chaudière à gaz du logement communal situé 3, rue des Acacias. Pour éviter à l'avenir, de telles dépenses, elle propose que la Commune prenne à sa charge un contrat annuel d'entretien de la chaudière et de répercuter le coût sur les charges mensuelles du loyer. Pour ce faire, il y a lieu de l'autoriser à signer un avenant au bail pour ajouter des charges mensuelles relatives à l'entretien de la chaudière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, autorise Madame le Maire à signer un avenant au bail concernant le logement communal pour ajouter des charges mensuelles d'un montant correspondant à 1/12^o du coût annuel de la maintenance de la chaudière à gaz.

COMPTE-RENDUS DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Les conseillers municipaux qui siègent dans les assemblées des structures intercommunales font un compte-rendu des dernières activités de celles-ci.

- Madame Gisèle BOISSIER, maire : CCNL
- Monsieur Christian FRANCES, deuxième adjoint : syndicat intercommunal d'assainissement du Haut Buron ; syndicat intercommunal d'adduction en eau potable des Communes de Sioule et Morge ; EPF-Smaf et syndicat mixte pour l'aménagement de la Haute Morge
- Monsieur Gilles GOUYARD, premier adjoint : Syndicat de la Vallée du Buron ; SBA et SIEG
- Madame Monique TIXIER, troisième adjoint : SIAD Riom-Limagne
- Monsieur Bruno HUGUET, Conseiller municipal : Mission Locale

QUESTIONS DIVERSES

1 - Départ du Sous-Préfet :

Madame le Maire informe l'assemblée d'un courrier reçu en mairie annonçant le départ de Monsieur François VALLEMBOS, Sous-Préfet de Riom. Madame la Députée Christine PIRES-BEAUNE a interpellé Monsieur Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur, au sujet de ce départ. Ce dernier promet la nomination prochaine d'un Sous-Préfet et conforte l'arrondissement de Riom en l'élargissant en fonction des futures intercommunalités. Ainsi, l'arrondissement passerait de 136 à 155 communes.

2 - Rentrée scolaire :

Trente-huit enfants fréquentent l'école de Montpensier. La rentrée s'est bien passée. Des consignes ministérielles ont été données en raison de l'état d'urgence instauré. C'est la raison pour laquelle les portails de l'école sont fermés à clé dès que les enfants sont entrés à l'intérieur de l'enceinte de l'école. Le stationnement est interdit sur le parking de la mairie et tout regroupement de plus de trois personnes devant l'école est également interdit.

Le PEDT (Projet éducatif territorial) a été établi pour les trois prochaines années et a été envoyé afin de pouvoir bénéficier des aides de l'Etat pour les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires). Les horaires des NAP sont donc figés pour trois ans et ont lieu le lundi, jeudi et vendredi de 13 h 30 à 14 h 30.

3 - Changement de la conduite principale d'eau potable par le syndicat Sioule et Morge

La conduite principale d'eau potable a été changée rue du Stade et rue du Pont, avec une dérivation jusqu'à la bouche d'incendie, laquelle a dû être changée. Les travaux ont été très importants avec les raccordements chez les particuliers.

4 - Travaux rue du Petit Pré

Lors de gros orages (photos à l'appui), d'importantes inondations se sont produites rue du Petit Pré. Un devis a été demandé à l'entreprise IRRMANN-PAPON. Il s'élève à 1.112,60 € H.T.. Le chemin étant mitoyen avec la commune d'Aigueperse, il sera pris en charge à 50 % par la commune de Montpensier et à 50 % par la commune d'Aigueperse qui a accepté le devis.

5 - Restriction d'eau

Un arrêté de restriction d'eau a été reçu récemment en mairie. Il est applicable jusqu'au 30 septembre.

6 - Assignation en justice :

A la suite de l'assignation en justice par la SCI La Chapelle, l'avocat défendant la Commune nous a fait part des décisions et des conclusions du tribunal. La Commune de Montpensier est totalement hors de cause dans cette affaire.

7 - Stationnement de gens du voyage :

Des gens du voyage stationnent depuis le mardi 27 septembre sur la place de la Fontaine. Ils ont 48 heures pour quitter les lieux. Une autorisation exceptionnelle jusqu'à la fin de la semaine, soit samedi 1^{er} octobre, a été accordée par Madame le Maire en raison de la scolarisation d'un enfant.

8 - Cambriolages sur la commune :

Madame le Maire informe que des cambriolages et actes de délinquance ont eu lieu sur le territoire de la commune. Elle déplore que la gendarmerie ne l'en ait pas informée. Aussi, Madame le Maire a demandé aux gendarmes qu'à l'avenir, les actes de délinquance graves soient signalés en mairie.

9 - Agenda :

Les dates de préparation du prochain Echo de la Butte sont fixées, à savoir :

- mercredi 26 octobre, 19 h 00 : 1^{ère} réunion
- mercredi 2 novembre, 19 h 00 : relecture
- lundi 7 novembre, 18 h 00 : distribution

10 - Remerciements :

Madame le Maire informe l'assemblée de la carte de remerciements adressée par Bernadette et Jean-Pierre COMBE, à l'occasion du décès de leur père, Monsieur René COMBE.

11 - Naissance :

Madame le Maire transmet à l'assemblée le faire-part de naissance de Charles DESPAX, fils de David et d'Anne-Laure FRANCES, et petit-fils de Monsieur Christian FRANCES, deuxième adjoint.

12 - Réfection du porche d'entrée du logement communal :

Monsieur Jean-Pierre COMBE, Conseiller municipal, fait remarquer que le porche à l'entrée du logement communal aurait besoin d'être repeint. La demande a été aussitôt actée par le Conseil municipal. Il est suggéré de ne pas le rénover mais de le démolir car ce porche empêche l'entrée des véhicules de grande hauteur dans la cour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.